

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 10 mai 2021



1

COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 10 Mai,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

55 PRESENTS : Laurent Brion, Gilbert Distel , Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Marine Punkow, Sandrine Corne , Michel Morel, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Denis Donzé, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Freddy Lagrange remplace Maxime Gruner, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, François Cucherousset, Charline Cassard, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Morgane OUDOT, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Martine Collette, Noël Perrot, Salih Kurt a donné procuration à Sylvie Le Hir , Julie Huguenotte, , David Vivot, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Alain Bassignot, Lionel Pernin.

12 EXCUSES : Fleur Manzoni, Jean Claude Joly, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard, Daniel Brunelles, Régis Bouchard, Annick Girard, Claude Roussel, Laurence Joly, Rachel Digard, Morgan Perrin, Gaelle Jobert,

2 ABSENTS : Gérard Jacquin, Christian Bertin

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme

Marie Jeanne Dromard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Introduction du président

Le Président a ouvert la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence malgré les circonstances et les conditions sanitaires dans le respect des gestes barrières.

Il a ensuite annoncé l'ordre du jour et donné la parole aux vice-présidents qui ont présenté à tour de rôle les sujets à débattre et échanger afin de recueillir la décision du conseil communautaire le cas échéant.

Solidarités :

Contrat Local de Santé : Présentation et intervention de l'Agence Régionale de Santé

Le contrat local de santé (CLS) est un contrat politique d'action publique qui se négocie au plus proche des besoins de la population, en lien donc avec les collectivités territoriales et leurs regroupements. Il comporte des objectifs à moyen terme (5 ans) qui impliquent, pour leur réalisation, des contributions conjointes. La démarche est contractuelle et personnalisée. Le CLS permet de décliner les politiques de santé nationales et régionales (démarche descendante), en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité (démarche ascendante).

Il vise notamment :

- à lutter contre les inégalités sociales de santé,
- à décliner les politiques de santé (nationales et régionales) sur les territoires,
- à mettre en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement,
- à améliorer la coordination entre les champs sanitaire, médico-social, social, la prévention et la santé environnementale, pour répondre à la complexité des situations à prendre en charge.

Un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'offre de santé du territoire a été réalisé par l'ARS lors du premier trimestre 2019, afin d'identifier les besoins et les thématiques prioritaires de santé. A partir de ces axes travail, la construction du Contrat Local de Santé se traduit par la proposition d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le

territoire des Portes du Haut Doubs. Sera ainsi présenté en séance, conjointement avec l'ARS, le diagnostic du territoire, la construction du CLS en cours et le rétroplanning envisagé pour sa contractualisation.

Tel que vous l'avez voté le 12 octobre 2020, une animatrice santé a été recrutée pour initier cette dynamique et est en poste depuis le 8 mars 2021.

Lina KOVACIC, animatrice du Contrat Local de Santé, recrutée récemment par la CCPHD pour la conduite de ce contrat, s'est présentée et Julie RUEFLY de l'Agence Régionale de Santé a expliqué avec elle les principaux axes de travail de ce contrat.

3

Aucune décision n'a été prise lors de cette réunion. Lors de la séance du 28 juin 2021, il sera demandé au Conseil Communautaire de voter les fiches actions du CLS, qui sont à l'heure actuelle en cours d'élaboration.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (terrains familiaux)

La loi du 5 juillet 2000 a créé l'obligation d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage. Celui-ci, établi conjointement par l'État et le CD25, vise à réaliser un véritable maillage des aires d'accueil, des terrains familiaux et des aires de grands passages. Le nouveau schéma est en cours d'élaboration et sera applicable pour une durée de 5 ans. Pour la CCPHD, les préconisations portent sur la création de deux terrains familiaux.

Définition : Un terrain familial est un aménagement public ou privé, locatif ou en pleine propriété. Il est destiné à une famille (souvent élargie) et se compose d'un habitat mobile - une ou plusieurs places de caravanes - et d'une construction d'appoint (sanitaires...)

Il s'agit d'intégrer ces projets au zonage du document d'urbanisme (non déduits du quota PLUI valant SCoT). La CCPHD portera les coûts d'investissement via la compétence « Accueil des gens du voyage ».

Lors de la réunion, Martial HIRTZEL, vice-président, a présenté les enjeux de ce schéma ainsi que ses impacts pour notre territoire. Aucune décision n'a été nécessaire à ce stade.

Développement Economique :

Zones d'activités économiques

- Cessions immobilières ZA « Aux Creux » - Orchamps-Vennes

Lot 3 et aisance

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux Creux » sur Orchamps-Vennes, la SAS Atelier du façonnage représentée par M. Laurent Myotte souhaite acquérir le lot n°3 d'une superficie de 2462m² ainsi que l'aisance attenante de 700m².

Le prix de cession est de 20.50€HT/m² pour le terrain à bâtir et 5€HT/m² pour le terrain d'aisance soit un prix de cession de 53 971.00€HT.

L'avis des domaines en date du 26 avril dernier estime la valeur vénale du terrain et de son aisance à 53 971.00€HT.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°3 et de son aisance à la SAS Atelier du façonnage ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 53 971.00€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**

Lot 4 et aisance

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Aux Creux » sur Orchamps-Vennes, la SARL Myotte & Cie représentée par M. Laurent Myotte souhaite acquérir le lot n°4 d'une superficie de 9361m² ainsi que l'aisance attenante de 935m².

Le prix de cession est de 20.50€HT/m² pour le terrain à bâtir et 5€HT/m² pour le terrain d'aisance soit un prix de cession de 196 575.00€HT.

L'avis des domaines en date du 26 avril dernier estime la valeur vénale du terrain et de son aisance à 196 575.00€HT.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°4 et de son aisance à la SARL Myotte & Cie ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 196 575.00€HT,**

➤ **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**

- ZA « La croix de Pierre » - Etalans

La SCI La Croix de Pierre (pour la SARL COTEC) représentée par M. Olivier Dromard projette de construire une extension de son bâtiment édifié sur sa propriété regroupant les parcelles cadastrées WK81 et WK 91 sises 8 Rue des Ruchottes 25580 Etalans.

Pour répondre à des contraintes techniques liées à la fabrication d'éléments en béton préfabriqué l'extension du bâtiment doit être réalisée dans le prolongement du bâtiment existant jusqu'en limite des parcelles WK 79 appartenant à la CCPHD et WK90 appartenant à la SCI JL2D (société Distagri – M. Didier Storz).

Cette implantation pose un problème de non-respect des dispositions réglementaires de l'article AU2Z-7 relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Dans cette perspective et conformément aux articles L. 471-1 à 3 et R. 471-1 à 5 du code de l'urbanisme, la SCI La Croix de Pierre demande à bénéficier d'une servitude de cour commune sur une emprise partielle du terrain appartenant à la CCPHD cadastré WK79 d'une largeur de 5 mètres et d'une longueur de 32 mètres environ, afin de répondre aux dispositions réglementaires de l'article AU2Z-7 du PLU de la commune d'Etalans.

La servitude de cour commune est donc motivée par des préoccupations d'urbanisme.

Pour rappel, les règles d'urbanisme définissent une distance minimum qu'une construction doit observer, compte tenu de sa hauteur, avec une autre construction sur le même fonds, ou avec la limite du fonds voisin : c'est le prospect réglementaire. Mais c'est le respect d'un espace libre autour d'une construction qui compte, et cet espace peut déborder sur le fonds voisin dès lors que le propriétaire de ce dernier consent à ne pas construire ou à ne pas dépasser une certaine hauteur : c'est la servitude dite de cour commune.

Le respect de cette servitude signifie que l'on s'interdit, dans l'espace consenti, de bâtir (servitude non aedificandi).

La SCI de la Croix de Pierre, propriétaire du fonds dominant se propose d'établir un acte de constitution de cette servitude de cour commune grevant la propriété de la

CCPHD, à ses frais, risques et périls. La servitude de cour commune est établie sur un espace vert de la zone d'activités conservé dans le domaine privé de la CCPHD.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'accepter la création de la servitude de cour commune grevant la propriété de la CCPHD cadastrée WK79 sur la commune d'Etalans,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de l'économie à signer l'acte de servitude et tous documents devant intervenir à cet effet dont les frais inhérents seront à la charge de la SCI La Croix de Pierre.**

6

Aides à l'immobilier d'entreprises

- SCAF Fruitière de Flangebouche La Sommette

Les membres de la SCAF souhaitent engager un projet de construction d'un magasin de vente de fromages et produits régionaux suite aux travaux d'extension de l'atelier de fabrication Comté et Morbier.

Une demande d'aide a été déposée sur le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises. Le montant des dépenses éligibles est de 570 717.96€HT (travaux) soit une subvention de 5 000€ (plafond).

La demande d'aide sera analysée par la commission développement économique se réunissant le 4 mai.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **De valider la demande d'aide de la SCAF de Flangebouche-La Sommette et d'attribuer la subvention de 5000€,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.**

- SAS LVIF (Led Visual Innovation) – Orchamps-Vennes

M. Mussard représentant la SAS LVIF spécialisée dans l'assemblage de panneaux dédiés à l'affichage dynamique. L'entreprise est actuellement domiciliée sur Loray et Paris, M. Mussard a réservé un terrain sur la ZA « Aux Creux » à Orchamps-Vennes pour implanter un atelier de fabrication.

Une demande d'aide a été déposée sur le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises. Le montant des dépenses éligibles est de 106 177€HT (travaux) soit une subvention de 5 000€ (plafond).

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **De valider la demande d'aide de la SAS LVIF représentée par Maxime Mussard et d'attribuer la subvention de 5000€,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer l'ensemble des documents devant intervenir dans cette décision.**

7

Fonds Régional des Territoires : demandes d'aides

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le Règlement d'Application Locale concernant le Fonds Régional des Territoires qui vise à accompagner les entreprises de moins de 10 ETP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Le fonds intervient sur un volet investissement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 3000€) ou sur un volet fonctionnement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 1500€).

Plusieurs demandes ont été déposées :

- SARL la source du val (restaurant - PLV)

Volet fonctionnement : aide à la trésorerie

Dépenses éligibles : 7510€HT

Subvention : 1500€

- SARL tip top coiffure (salon de coiffure - Vercel)

Volet investissement : modernisation du salon

Dépenses éligibles : 8486.20€HT

Subvention : 1697€

- Bruno Courgey – le relais des deux tours (chambre d'hôtes – Bremondans)

Volets fonctionnement et investissement : achat matériel, achat immatériel, création site Web, formation professionnelle

Dépenses éligibles : 14295.34TTC sur le volet investissement et 2941.40€TTC sur le volet fonctionnement

Subvention : 3000€ (plafond)

- Atelier du Val (restaurant – Valdahon)

Volet investissement : modernisation du restaurant – achat mobilier

Dépenses éligibles : 18408.40€HT

Subvention : 3000€

- Restaurant du Mont de Fuans (Fuans)

Volet investissement : acquisition de matériel

Dépenses éligibles : 8180€HT

Subvention : 1636€

La commission développement économique réunie le 4 mai a analysé les demandes déposées et a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'attribuer les subventions demandées**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**

8

Territoires d'industrie Haut-Doubs

L'initiative « **Territoires d'industrie** » annoncée par le Premier Ministre le 22 novembre 2018, s'inscrit dans une stratégie de l'Etat de reconquête industrielle et de développement des territoires. 148 « Territoires d'industrie » représentant 500 intercommunalités ont été sélectionnés pour cette initiative.

Le Doubs horloger a ainsi été reconnu comme « Territoire d'industrie », à l'échelle d'un périmètre recouvrant les communautés de communes du Pays de Maiche, du Plateau du Russey, du Val de Morteau, des Portes du Haut Doubs et de Loue-Lison. Un comité de projet à l'échelle du territoire a été défini, regroupant les différents partenaires impliqués, élus et acteurs industriels du territoire. Un binôme, constitué par Monsieur Christian PARRENIN, Président de SIS (Valdahon) et par Monsieur Cédric BÔLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'Economie pour la CCVM, a été désigné comme référent sur ce dispositif.

Les actions envisagées à l'échelle du Territoire d'Industrie, qui pourront être complétées sur la période de contractualisation, répondent aux 4 thèmes du dispositif « Attirer, Recruter, Innover, Simplifier » sont :

- Mise en place d'une stratégie territoriale industrielle
- Partager les outils et les pratiques pour recruter de manière innovante
- Allier transition numérique de l'entreprise et innovation
- Accompagner la transition écologique et l'éco-innovation dans l'industrie
- Création d'une maison de l'économie de proximité
- Qualifier le parcours immobilier des entreprises
- Startup Studio "horlogerie - joaillerie" à Morteau
- Réflexion sur la mise en place d'une zone franche

Le contrat « Territoires d'industrie » correspondant, ou à minima un protocole d'accord synthétique, doit être signé avant la fin du 1^{er} semestre 2021, par les Présidents des intercommunalités, les acteurs industriels impliqués, la Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le représentant de l'Etat, les directeurs régionaux des opérateurs de l'Etat et les représentants de partenaires publics ou privés impliqués dans la contractualisation.

Pour 2021, les actions engagées porteront sur :

- La signature entre les 5 EPCI et la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs d'une *convention d'animation* de 3 ans à hauteur d'un équivalent temps plein réparti entre un référent animation (60%) et des conseillers pluridisciplinaires (40%). Cette animation apportera de l'ingénierie aux territoires et permettra de bien associer les entreprises dans ce dispositif.

Le coût de cette prestation d'animation s'élève à 80 000€ pour les 3 années, une subvention au titre du FNADT sera demandé à hauteur de 50%, la CCI prend à charge 20% soit un reste à charge pour les EPCI de 24 000€ réparti au prorata de la population légale au 1^{er} janvier 2021 selon le tableau suivant :

Territoires	Répartition Animation CCI
	EPCI : 24 000 €
CC Pays de Maiche	4 555
CC Plateau du Russey	1 666
CC Val de Morteau	5 143
CC Portes du Haut Doubs	6 416
CC Loue-Lison	6 221
Total	24 000

- L'engagement d'une *étude de stratégie industrielle* visant à mieux connaître les forces et faiblesses économiques de notre territoire, les flux de matière, fluides, produits et personnels, les orientations stratégiques à soutenir et les opportunités de développement de notre territoire. Cette étude sera confiée à l'AUDAB.

En tant que coordonnateur de la démarche, la CCVM portera l'intégralité de la dépense qui s'élève à 102 410€, elle déposera le dossier de subvention auprès de la

banque des territoires (50%), le solde étant réparti entre les EPCI au prorata de leur population légale totale au 1^{er} janvier 2021, selon le tableau suivant :

Territoires	Etude stratégie industrielle
	EPCI : 51 205 €
CC Pays de Maiche	9 718
CC Plateau du Russey	3 554
CC Val de Morteau	10 972
CC Portes du Haut Doubs	13 688
CC Loue-Lison	13 273
Total	51 205

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **De solliciter la labellisation de la CCPHD dans le dispositif « Territoires d'industrie » aux côtés des communautés de communes du Pays de Maiche, du Plateau du Russey, du Val de Morteau et de Loue-Lison,**
- **De désigner la CC du Val de Morteau comme chef de file du dispositif à l'échelle de ce territoire et de l'autoriser à engager les actions et le dépôt des demandes de subvention,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif,**
- **De valider les plans de financement des actions 2021 portant sur l'animation du dispositif et l'étude stratégique et notamment la participation de la CCPHD.**

Transition Energétique et Protection de l'Environnement :

Parc Naturel Régional : Convention 2021 et élection des délégués au syndicat

- **Convention de partenariat - PETR Doubs horloger**

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs Horloger, une convention de partenariat entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Horloger et la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs est signée chaque année depuis 2017. Le PNR est en fin de parcours de création, le but est d'obtenir le label PNR au cours de cette année après la phase d'adhésion des collectivités achevée en septembre 2020.

Les actions retenues pour l'année 2021 portent sur :

- Création du PNR : actions de communication, élaboration de l'avis final en vue du décret de création de PNR et création du syndicat mixte qui portera le projet de PNR,
- Actions de préfiguration : actions de promotion et de valorisation avec des associations de naturaliste sur le patrimoine naturel, des études en entrées de bourg, accompagnement scientifique sur les milieux aquatiques et action transfrontalière contre les néophytes ;
- Personnel dédié tel que l'ingénierie dédiée au projet de PNR et recrutement à venir dans les domaines de l'urbanisme, transition énergétique et tourisme.

La participation de la CCPHD est construite sur le modèle proposé dans le cadre des statuts du futur syndicat de gestion du PNR soit 2,5€/habitant soit une participation s'élevant à 21 422.50€.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'approuver la convention de partenariat avec le PETR Doubs Horloger et la participation financière de la CCPHD,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de la transition énergétique et protection de l'environnement à signer la convention pour la réalisation du projet de PNR du Doubs Horloger.**

- **Délégués – syndicat**

Dans le cadre de l'adhésion de la CCPHD au PNR du Doubs Horloger, la CCPHD doit désigner les délégués qui siégeront au syndicat de gestion du PNR. Concernant le collège des EPCI, chaque membre doit désigner au sein de son conseil communautaire et sur la base de la part de la population des communes incluses dans le Parc, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par EPCI par tranche de 5000 habitants entamée soit 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la CCPHD.

Après appel aux candidatures et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Désigne ses délégués au syndicat mixte du PNR du Doubs Horloger :**

Délégués titulaires : Maurice Grosset et Sylvie Le Hir,

Délégués suppléants : Pierre-François Bernard et Daniel Fleury ;

- **Autorise le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

12

ENS Bremondans : plan de financement actions 2021

Conformément au plan de gestion du site de l'étang de Breuillez à Bremondans approuvé pour la période 2018-2028, des actions de suivi sont réalisées tous les ans par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés (CBNFC-ORI).

Le CBNFC-ORI assure le suivi de l'impact sur la flore et les groupements végétaux des travaux de restauration de milieux naturels et plus spécifiquement :

- le suivi de la population de spiranthe d'été
- le suivi de la population du mélibée.
- l'impact du ratissage sur les zones de faciès ras Le planning prévisionnel de réalisation des actions,
- la recherche et suivi des populations de mélibée sur le site ENS Les objectifs attendus, sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs,
- la recherche et suivi des populations de damier de la succise et de bacchante sur le site ENS

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion du site, des travaux d'entretien (ratissage, fauche, etc) sont également prévu.

Dans le cadre de ces actions, la communauté de communes sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Doubs au titre du programme « espaces naturels sensibles – travaux EPCI/ communes ».

Le montant des actions s'élève à 11 800 €HT dont 9440€ sont sollicités auprès du Conseil Départemental. Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)	
Suivi CBNFC-ORI	8800	CD25 (80%)	9440
Travaux de réouverture des milieux	3000		
		CCPHD	2360
Total	11 800		11 800

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement présenté,**
- **D'autoriser le Président à déposer la demande d'aides**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la demande d'aides.**

Bois-énergie : « Point d'étape Bois-Energie »

La CC Portes du Haut-Doubs porte depuis plusieurs années une dynamique collective autour du bois-énergie. Un Plan d'Approvisionnement Territorial et une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme intercommunale de production de combustibles bois déchiqueté ont été réalisés. Des retours d'expérience et des visites de sites ont été mis en place. Un groupe de travail composés d'élus et de partenaires techniques tels que les COFOR, l'AJENA ou FIBOIS,... se réunissent régulièrement pour faire émerger des actions et approfondir les réflexions.

Il semblait nécessaire de faire un point d'étape sur ce dossier, depuis la mise en place de la nouvelle mandature et du fait d'un renouvellement des élus importants au sein de la collectivité.

Denis DONZE a fait un historique de la démarche et a présenté en séance de nouvelles perspectives et actions.

Il a été par ailleurs proposé de mettre en place un réseau d'acteurs multi-partenarial et de nommer des référents communaux sur le territoire pour renforcer le lien commune / intercommunalité.

Gestion des Ressources et des Déchets :

Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) : point d'avancement sur la démarche

Point information / Démarche synergie inter-entreprises – Ecologie Industrielle et territoriale

Pierre-François BERNARD, Vice-Président en charge de la Gestion des Ressources et des Déchets a expliqué que la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs et Préval Haut-Doubs, avec le soutien des chambres consulaires, la Région et de l'Ademe, ont souhaité lancer une démarche visant à déployer des synergies entre entreprises.

Dans un 1^{er} temps, le secteur Ouest de notre communauté de communes a été sélectionné ainsi que les entreprises de plus de 40 salariés pour engager cette démarche en phase test avant un déploiement sur l'ensemble du territoire du syndicat de traitement de prévention et de valorisation des déchets Preval.

La démarche a été engagée début 2020 avec une phase de diagnostic au printemps, puis décalée jusqu'au mois de septembre. Le mois d'octobre a été consacré à la compilation des données et l'émergence des besoins communs.

Lors des rencontres en entreprises plusieurs thématiques ont été abordées :

- Volet 1 - matières, déchets et produits ;
- Volet 2 - énergie : consommation électricité, gaz, eau, mode de chauffage ;
- Volet 3 - équipement (immobilier, matériel...) ;
- Volet 4 - Compétence et prestations : prestations externalisées (déneigement, espaces verts...) et besoins en compétences.

De ces 4 thématiques abordées avec les entreprises, 13 synergies potentielles en sont ressorties comme la valorisation du carton, du bois, des matériaux ou encore la mutualisation d'équipements, prestations de services en passant par le déploiement des énergies renouvelables. Pour 2021, le choix a été fait de mener 4 actions prioritaires :

- La mise en place d'une plateforme interactive d'échange,

Outil dédié au déploiement d'échanges entre les entreprises de matériels, infrastructures, personnels, prestations de services... Avec comme objectif de rendre autonome les échanges entre entreprises ;

- Une bourse aux matériaux

Cet évènement prévu les 25 et 26 juin prochain a pour objectif de mettre en vente les matériaux inutilisés des entreprises pouvant être remis en service,

- Une rencontre sur le solaire

Organisée le 28 mai prochain, cette rencontre vise à sensibiliser sur la mise en place de production d'électricité à partir du solaire avec l'intervention d'expert et le témoignage d'entreprises ;

- La valorisation carton

Réflexion sur le système de collecte et sur la valorisation. Les investigations menées pour cette valorisation depuis le début d'année n'a pas permis dans un 1^{er} temps de trouver des solutions significatives.

Tourisme :

15

Itinéraire doux Orchamps-Vennes / Valdahon : conventions de passage

Daniel FLEURY, vice-président en charge de l'aménagement du territoire indique que la Communauté de communes prévoit l'aménagement de liaisons douces entre la ville, les bourgs-centres et les bourgs-relais du territoire. Les principaux pôles générateurs de flux identifiés sont : Valdahon, Vercel, Les Premiers Sapins, Orchamps-Vennes et Etalans, ainsi que les communes de Bouclans et Pierrefontaine-les-Varans.

L'itinéraire Orchamps-Vennes / Valdahon a été défini comme prioritaire dans ce projet global.

Plan de financement :

DEPENSES ESTIMATIVES	FINANCEMENTS		
550.000 €	Département – C@P 25	150.000 €	58% du projet
	Etat - DETR	127.000 €	
	Région – Contrat de Territoire	40.000 €	
	RESTANT CCPHD	233.000 €	42% du projet
TOTAL		550.000 €	

Les communes concernées par le projet Orchamps-Vennes / Valdahon ont récemment été sollicitées quant au tracé et aux aménagements prévisionnels. Ces consultations ont conduit notamment à une modification de parcours à la sortie de la commune d'Epenoy (n'influençant cependant pas sur le coût global des aménagements).

Les prochaines étapes du projet sont les suivantes : la signature des conventions de passages avec les communes concernées et le lancement du marché public (le cahier des charges et l'ensemble des pièces sont en cours de réalisation).

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer les conventions de passages avec les communes concernées par l'itinéraire doux entre Orchamps-Vennes et Valdahon, et tous les documents y afférents.**
- **D'autoriser le Président à lancer le marché public pour cet itinéraire, et signer tous les documents y afférents.**

16

Information sur la Taxe de séjour

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'origine par les communes réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes. A l'origine, elle pouvait être instituée uniquement par les stations classées de tourisme. Cette possibilité s'est élargie au fur et à mesure des années, aux communes de montagne en 1985, un an après aux communes littorales, en 1988 aux communes réalisant des actions de promotion touristique et, enfin aux communes réalisant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels en 1995. Elle est désormais instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'article 123 de la loi de finances pour 2021 modifie la date de délibération des collectivités en matière de taxe de séjour. Par conséquent, **les collectivités doivent désormais délibérer avant le 1er juillet de l'année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.** Conformément à cette unique date de délibération la **publication du fichier des tarifs aura désormais lieu une fois par an fin octobre.** Il n'y aura plus de publication en mai. Ces changements impliquent **le nouveau calendrier de période de saisie dans l'Océanie par les collectivités locales : du 1er mai au 30 septembre.** Aussi, la période de contrôle par la DDFIP se déroulera en septembre (en concomitance avec les dernières saisies) et octobre.

La Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, à la demande de sa commission Attractivité Touristique, a débuté une réflexion interne à ce sujet. L'objectif est de proposer un vote d'instauration pour le 28 juin prochain.

Sylvie Le Hir, vice-présidente, a présenté lors de la réunion les enjeux de cette taxe. Aucune décision n'a été nécessaire à ce stade.

Projet Consolation :

Bail Emphytéotique entre la CCPHD et la Fondation du Val de Consolation :

Le Bail emphytéotique entre la Fondation du Val de Consolation et la CCPHD est signé depuis le 16 juillet 2020. Il a été établi pour une durée de 30 ans. Ce contrat permet de faire porter les investissements sur le Monastère par la CCPHD et à celle-ci d'établir les demandes d'aides financières conformément au plan de financement prévisionnel validé le 07 décembre dernier par le conseil. Les demandes officielles ont été formulées en début d'année.

Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser par la CCPHD et après discussions avec l'Etat financeur, celui-ci suggère de modifier le bail emphytéotique conclu le 16 juillet 2020 afin d'en prolonger la durée, en la portant de trente (30) à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Un projet de prolongation de ce bail a été présenté en séance. Les explications ont été fournies et le conseil de communauté a été invité à voter sur cet avenant.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **Valider la prolongation de la durée de ce bail**
- **Autoriser le Président à signer tous document y afférant**

Convention association de gestion /CCPHD

Pour porter le projet global du Val de Consolation, une structure de gestion regroupant les différents acteurs investis dans celui-ci a été créée. Elle se nomme Association Val Parc et Monastère de Consolation. Ses statuts et règlement intérieur sont joints à la présente. Cette association préfigure la création d'une Société coopérative d'intérêts collectif (SCIC) qui sera la structure finalisée en capacité de gérer le site touristique du Val de Consolation.

Celle-ci a pour objectif de gérer et d'animer le site en s'appuyant sur le patrimoine bâti et naturel de la partie basse du Val de Consolation.

Pour cela, elle portera les différentes activités permettant de répondre à ces objectifs.

La Communauté de Communes, très investie dans ce projet, a la volonté de positionner ce site comme un outil de promotion touristique phare de la région Bourgogne-Franche-Comté et ainsi espérer des retombées économiques et sociales directes et indirectes importantes pour son territoire.

Pour atteindre les objectifs communs de redynamisation et de développement touristique, une collaboration a été décidée entre les parties en établissant une convention.

Cette présente convention a pour objet de définir les engagements, droits et obligations de chacune des deux parties.

Le conseil d'administration de l'Association s'est réuni le 05 mai et a validé la convention qui prévoit lui permettre la gestion du site, périmètre du bail emphytéotique vu ci-dessus.

La convention a été détaillée en séance avec une présentation des engagements de chacune des parties.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **Valider le projet de cette convention**
- **Valider le montant de 30 000 € d'aide au démarrage de cette association**
- **Autoriser le Président à signer tous document y afférant**

Aménagement du territoire :

PLUI : informations et actualités

Daniel FLEURY, vice-président en charge de l'aménagement du territoire relate que le Plui valant ScoT poursuit son élaboration.

Et que pour que ce projet avance dans des conditions optimales, les membres du bureau, lors de sa séance du 15 mars avaient suggéré la possibilité d'une médiation.

Un médiateur professionnel a été mandaté avec le soutien de l'avocate conseil de spécialisée de la CCPHD.

Une première réunion s'est tenue le 21 avril afin de conduire cette médiation. Les différentes parties ont été invitées à prendre des engagements qui seront déclinés au sein d'un protocole d'accord.

Des points seront réalisés régulièrement avec le médiateur et ce dans l'objectif d'assurer et de faciliter une finalisation rapide du document d'urbanisme.

Une prochaine rencontre est déjà programmée le 02 juin prochain.

Daniel FLEURY est revenu sur ce point en séance pour apporter des informations complémentaires sur les principes de médiation et sur les prochaines étapes nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) :

Le Président est revenu sur le sujet du CRET (contrat de relance de l'Etat) en précisant les perspectives :

- Recensement des projets en cours auprès des communes et de l'interco
- Préparation de la convention d'initialisation pour signature avant l'été
- Rédaction d'une stratégie de territoire
- Négociation du choix des projets avec l'Etat

Il présente qu'il s'agit d'une logique de guichet unique dans lequel nous pouvons retrouver par exemple :

- Contrats de ruralité
- Territoires d'industrie
- PCAET
- Opération de revitalisation des territoires
- Petites villes de demain
- France services
- France mobilités, France THD, Agenda rural ...

Il a évoqué les points de vigilance :

- Le CRTE sera donc négocié au second semestre 2021
- Il devra être pensé conjointement aux contractualisations régionale et départementale, elles aussi négociées au 2nd semestre.
- Il a aussi rappelé la nécessité d'une vision globale, cohérente et partagée

Administration générale :

Etude stratégique : AGORA la suite... : point sur la démarche

Le Président, François CUCHEROUSSET, fait le point sur les différentes étapes de l'étude sur la stratégie de la CCPHD qui ont été retravaillées en avril en tenant compte des contraintes du confinement.

Lors du dernier conseil communautaire, il avait invité l'ensemble des conseillers communautaires à donner leur avis sur le travail que le groupe de travail sur la Stratégie conduit depuis quelques semaines sous forme d'une consultation en ligne sur les valeurs.

Lors de cette période de confinement du mois d'avril, cette consultation en ligne est restée ouverte.

Elle a permis de recueillir l'avis de près de 70% des élus qui ont ainsi pu traduire leur avis jusqu'au 25 avril. (33 élus dont les 8 VP et le Président)

Depuis, 2 ateliers se sont tenus en visio les 26 et 27 avril dernier et une réunion en présentiel est prévue le 06 mai.

Ces 3 ateliers sont alimentés par les retours de cette consultation qui a enrichi les débats.

Cela a aidé l'équipe en charge de la définition stratégique de la CCPHD de travailler et de faire dégager par les élus de cette gouvernance les axes majeurs qu'ils décideront pour ce mandat.

François CUCHEROUSSET fait un premier retour en séance mais indique sa volonté que la traduction finale soit établie en conseil le 28 juin.

Effacement de dettes et admission en non-valeur sur Redevance Incitative

Après que le Trésor Public ait utilisé toutes les voies de recours possibles pour procéder au recouvrement, il soumet à la CCPHD les dettes irrécouvrables au titre de la redevance incitative pour la somme globale de 1392.98 € en effacement de dettes.

Il est également nécessaire de proposer des admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 10 790.81 €.

NB : L'ensemble des impayés en non-valeur seront envoyés à chaque mairie pour action complémentaire si possible. Tous les montants détaillés sont disponibles au siège de la CCPHD si besoin.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **Sur l'effacement de ces dettes pour un montant global de 1 392.98 €**
- **Sur les admissions en non-valeurs sur la redevance incitative pour un montant de 10 790.81 €**
- **L'autorisation du Président à signer tous documents y afférant**

21

Adhésion au CAUE

Le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CCPHD au Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE) pour l'année 2021. Le montant de la cotisation est de 1400 € (tarif inchangé par rapport aux 3 dernières années)

L'adhésion de la CCPHD permettra aux 47 communes du territoire de bénéficier pour leurs projets de l'expertise et des conseils du CAUE en termes d'urbanisme, de paysage et d'énergie ; sans qu'elles aient à s'acquitter d'une cotisation individuelle.

Le conseil communautaire a décidé et voté à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion au CAUE pour l'année 2021 pour le compte de la CCPHD et pour le compte de ses communes membres.**

Conseillers délégués, membre de bureau : régularisation du tableau des indemnités

Lors de la séance d'installation du conseil de communauté le 16 juillet dernier, le Président a constitué son bureau et nommé 8 Vice-Présidents. Il leur a délégué également une fonction à chacun afin qu'ils portent une thématique de travail.

Il a également précisé que les membres de bureau pouvaient s'investir dans des thématiques spécifiques.

Le conseil a voté à l'unanimité le montant maximum des indemnités des élus considérant ce montant global avec la possibilité d'indemniser l'ensemble des membres du bureau et en indiquant le tableau des élus concernés à cette date. (Président et 8 vice-présidents)

A la suite des constitutions des commissions thématiques de travail auxquelles le Président avait délégué la présidence, certains des Vice-Présidents ont mobilisé des membres du bureau de leur commission qui souhaitaient travailler plus spécifiquement sur une thématique.

Le Président a donc confié à 3 membres du bureau une délégation spécifique : Denis DONZE sur le Bois Energie, Dominique DREZET sur la Mobilité et Daniel PESEUX sur le Circuits Alimentaires de Proximité.

Il s'agit de régulariser le tableau des indemnités conformément à ces délégations qui a été présenté en séance.

Questions diverses

Rappel de l'AGORA PCAET du lendemain mardi 11 mai à 14h à Pierrefontaine les Varans

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.